



TERROIR DE CAUX

RAPPORT ANNUEL

2024



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

11 Route de Dieppe, 76730 BACQUEVILLE EN CAUX

Le Président est **Olivier BUREAUX**, et le Vice-Président à l'environnement, au développement durable, aux ordures ménagères, à la consommation durable et à la mobilité est **Fabrice DUBUS**.

La collectivité gère la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que ceux des déchets recyclables pour 79 communes.

Le nombre d'habitants en 2024 est de 38 253 habitants*. C'est un habitat mixte à dominante rurale.

La collectivité a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- L'exploitation de 3 déchetteries
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.

*Population SINOE



Président
Olivier BUREAUX



Vice- Président
Fabrice DUBUS

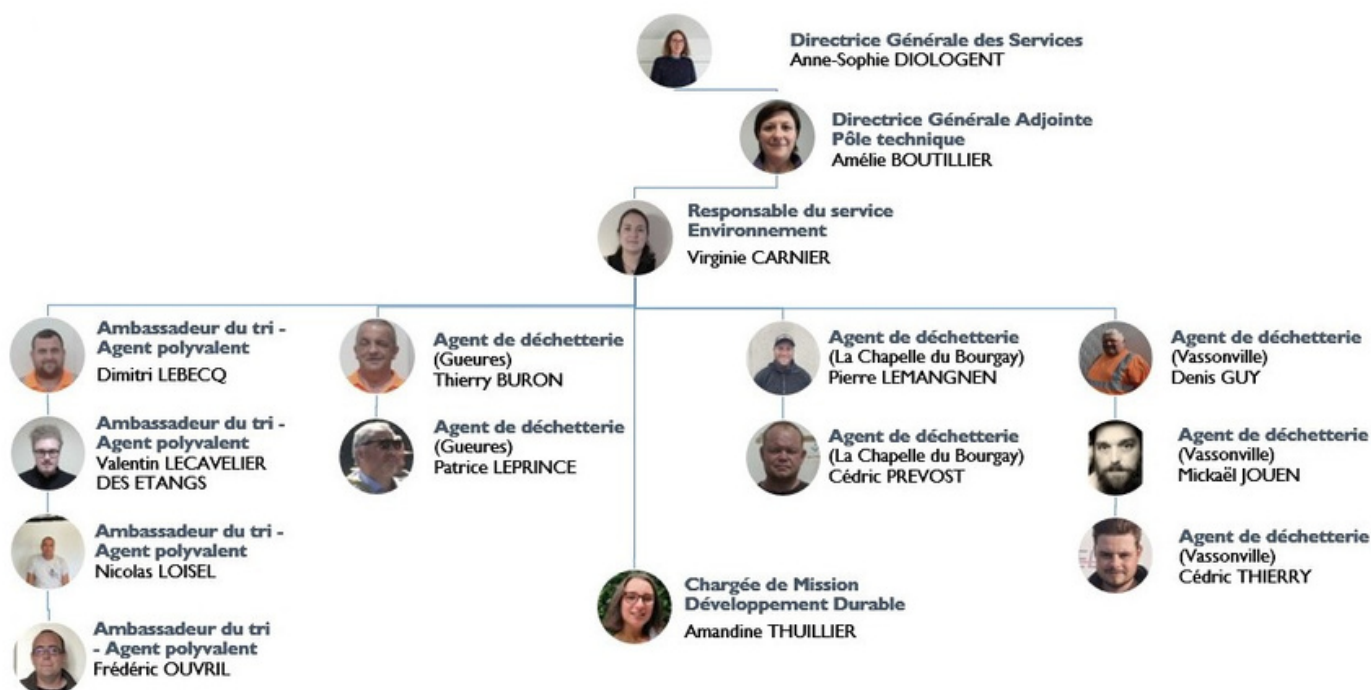




Le siège, 11 route de dieppe,
76730 BACQUEVILLE EN CAUX



L'annexe, rue des Brasseurs
76890 TOTES



TOUS LES DECHETS MENAGERS, RESTANT DANS LA POUBELLE CLASSIQUE APRÈS LE TRI À LA SOURCE

La collecte des ordures ménagères est effectuée par un prestataire unique : Ikos environnement du groupe Paprec, depuis le 1er janvier 2023. Le mode de collecte est le porte à porte dans des bacs homologués. Quelques cas particuliers demeurent toutefois, lorsque l'usager ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses).

Tonnage OMR

2022	2023	2024
5835	5798	5681

LA FREQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences des collectes des particuliers sont majoritairement en CO,6. C'est à dire : 1 fois toutes les 2 semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 1400 habitants de septembre à juin. En juillet et août la collecte est en C1, soit toutes les semaines.

5 communes (Auffay-Val-de-Scie, Bacqueville-en-Caux, Luneray, Tôtes, Val-de-Saône) sont quant à elles collectées en C1 toute l'année, en raison de la présence de commerces et d'habitats collectifs en plus grand nombre.



149Kg/hab. jetés sur Terroir de Caux

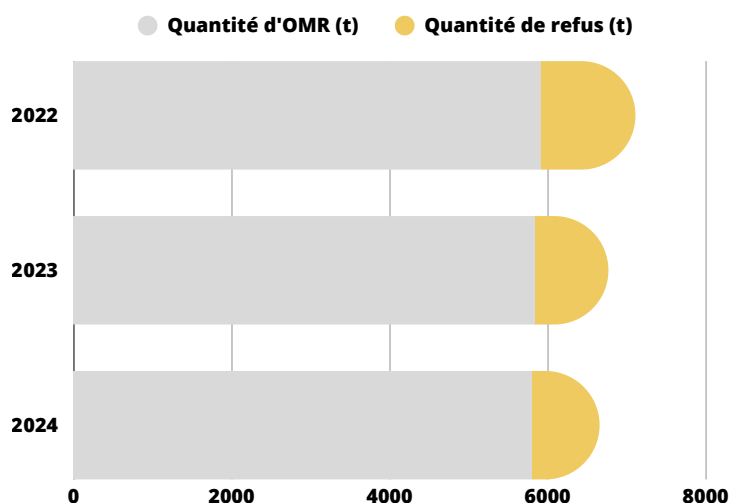


LES RECIPIENTS DE COLLECTE

La Communauté de Communes a doté l'ensemble de la population de bacs gris homologués et pucés.



Pour les professionnels, la quantité et le volume ont été déterminés en fonction de l'activité (du 140 litres au 770 litres).





Coût de la collecte (TTC)			
	2022	2023	2024
Montant total (€)	849 882	700 578	710 090
€/tonne	146	121	125
€/habitant	22	19	19

LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers l'E'Caux Pôle de Brametot, appartenant au SMITVAD (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux). Il s'agit d'une usine de tri mécano-biologique (TMB). Le TMB vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacération et tri) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation). Cette installation de tri mécano-biologique a plusieurs objectifs :

Sur la fraction fermentescible du déchet :

- produire de l'énergie sous forme de biogaz ;
- fabriquer du compost ;
- réduire et stabiliser les déchets avant de les mettre en décharge.

Sur l'ensemble du déchet :

- Extraire des matériaux conformes au cahier des charges des activités de recyclage.

Les refus de tri sont quant à eux envoyés vers une usine d'incinération :

Ecostu'air, à Saint Jean de Folleville, pour être valorisés énergétiquement.

OBSERVATIONS

BAISSE DES ORDURES
MÉNAGÈRES
TRAITÉES (-2%)
COÛT GLOBAL
STATIONNAIRE
AUGMENTATION DES
REFUS DE TRI (+3KG/HAB)



Coût du syndicat (TTC)			
	2022	2023	2024
Part 1 = Dette DEXIA Part 2* = Traitement OMR (2024 : 121,24 €/t) Part 2 = Traitement encombrants (2024 : 127,83 €/t) Part 3 = Frais de gestion + Eurville Part 4 = Amortissement, annuité dette, recettes contrat DSP	Part 1 = 490 859 € Part 2* = 620 004 € Part 3 = 205 592 € Part 4 = -151 463 €	Part 1 = 491 475 € Part 2* = 704 098 € Part 3 = 242 352 € Part 4 = - 87 810 €	Part 1 = 480 696 € Part 2* = 688 784 € Part 3 = 247 414 € Part 4 = - 65 785 €
Montant total reversé au syndicat (€)	1 164 992	1 350 115	1 351 109

Remarque : la part de traitement des ordures ménagères résiduelles seule correspond à la part 2 uniquement. La part 1, 3 et 4 comprend une part sur les encombrants.

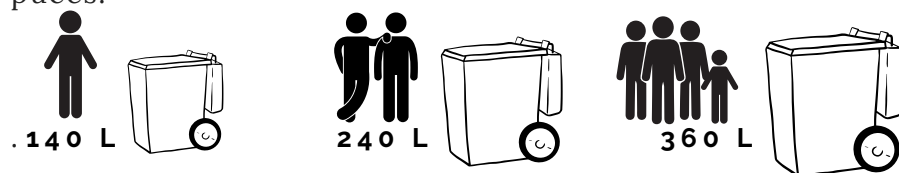
TOUS LES EMBALLAGES VIDES ET LES PAPIERS GRAPHIQUES / LE VERRE (HORS VAISSELLE).

La collecte des recyclables (bac jaune) est effectuée par un prestataire privé, Ikos environnement (Paprec). Le mode de collecte est le porte-à-porte. Quelques cas particuliers demeurent toutefois, lorsque l'usager ne peut être desservi à domicile en raison de contraintes techniques importantes (impasses, voies étroites ou dangereuses). Pour la collecte du verre, c'est Mineris qui collecte seul l'ensemble des colonnes verre.

La fréquence de collecte pour les recyclables est toutes les 2 semaines.

LES RECIPIENTS DE COLLECTE

La Communauté de Communes a doté l'ensemble de la population de bacs au couvercle jaune homologués et pucés.



Pour les professionnels, la quantité et le volume ont été déterminés en fonction de l'activité (du 140 litres au 770 litres).

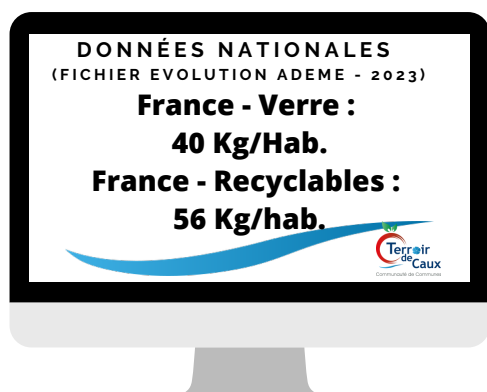
Le verre est quant à lui collecté dans les 140 colonnes aériennes réparties sur les 79 communes de la collectivité

QUANTITE DE VERRE			
	2022	2023	2024
TONNAGE	1 845	1 726	1 685
Kg/hab.	49	46	44

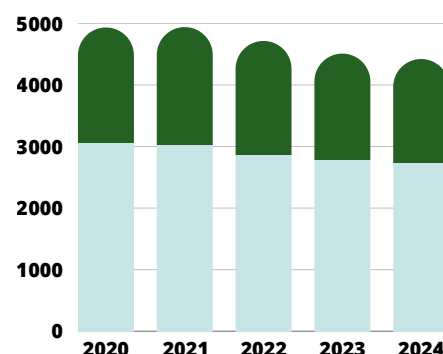
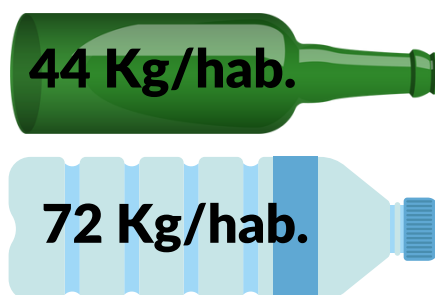
QUANTITE DES EMBALLAGES-PAPIERS			
	2022	2023	2024
TONNAGE	2 869	2 783	2 736
Kg/hab.	76	74	72

-2,4%

-2,9%



Sur Terroir de Caux :

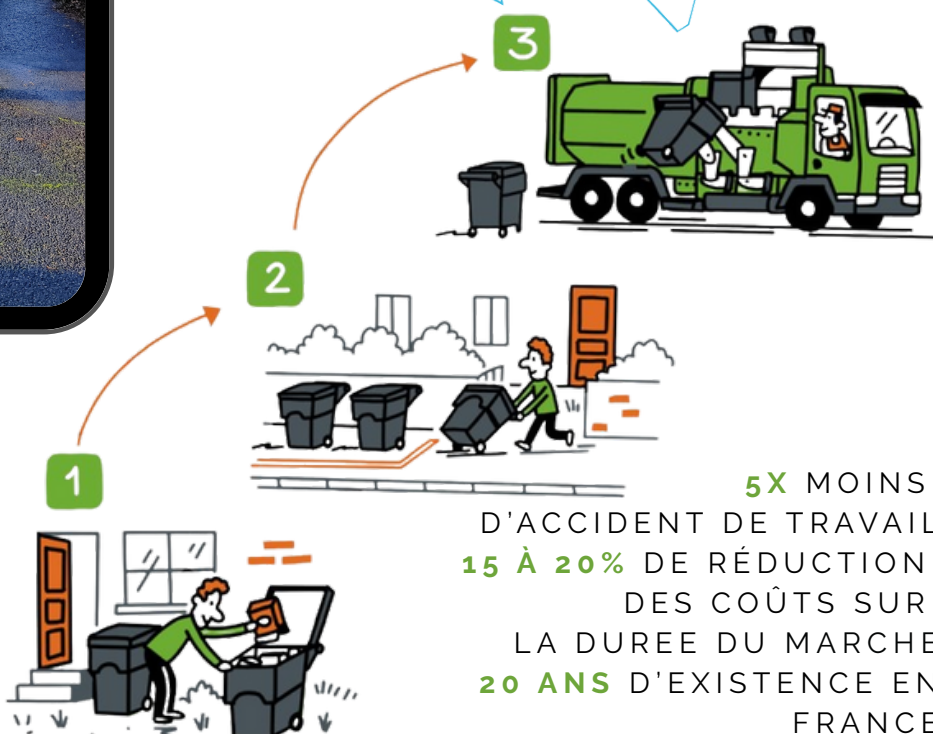


Depuis le 16 septembre 2024, un nouveau mode de collecte est déployé sur une partie de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

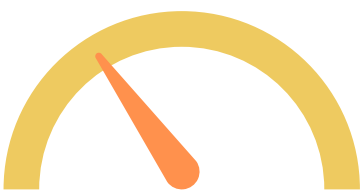
Quarante-cinq communes (moitié nord) sont desservies à l'aide d'un camion équipé d'un bras mécanisé à préhension latérale, que ce soit pour les OMR (bac gris) comme pour les emballages-papiers (bac jaune).

Le chauffeur est désormais la personne qui commande le bras pour saisir les conteneurs.

Pour ce faire, le bac doit, dans la plupart des cas, être placé avec l'ouverture face à la route et la poignée tournée vers l'habitation.



Le taux de refus : 32,1 %



Coût de collecte et de traitement (TTC)			
	2022	2023	2024
COUT TOTAL du verre	107 454 €	113 974 €	108 650 €
Collecte des emballages-papiers	784 156 €	619 662 €	613 714 €
Tri des emballages - papiers	557 013 €	538 688 €	554 268 €
Refus de tri facturé	18 365 €	17 202 €	18 102 €
COUT TOTAL des emballages - papiers	1 359 534 €	1 175 552 €	1 186 085 €

LE TRAITEMENT

Les emballages et le papier collectés sont transportés aux quais de transfert de notre prestataire pour ensuite être envoyés en plus gros volume vers le centre de tri Sein'estuaire au Havre par la société de transport Mauffrey.

Là, les déchets sont triés par matériaux puis envoyés vers les usines de recyclage. Les refus de tri sont quant à eux envoyés vers l'usine d'incinération située à Saint Jean de Folleville.

Le verre lui est envoyé directement à la verrerie Occidental Sea Glass située à Saint-Vigor-d'Ymonville par Mineris.



LA COLLECTE SELECTIVE : EMBALLAGES-PAPIERS / VERRE

PAGE 09

LE RECYCLAGE ET LES SOUTIENS

Déchets	Repreneur	Lieux	Transformation en...	Reprise 2024
Emballages-Bouteilles plastiques	SUEZ	Divers	Tuyaux, polaires...	61 343 €
Acier	Arcelor Mittal France	Dunkerque (59)/Differdange	Pièces en acier...	27 605 €
Aluminium	SUEZ	Divers	Pièces en aluminium...	18 499 €
Cartonnettes	EPR	Rouen (76)/ Alizay (27)	Cartons ondulés...	51 860 €
Briques alimentaires	EPR		Papier cadeau, papier alimentaire...	801 €
Papier	NORSKE SKOG	Divers	Papier recyclé	76 889 €
Verre	SIBELCO	St Vigor d'Ymonville	Verre recyclé	49 406 €

Une fois **triés** par catégorie au centre de tri, les déchets sont mis en balles et expédiés dans différentes usines de **recyclage**. Le montant de la reprise fluctue selon le coût de la matière première.

De plus, différents éco-organismes soutiennent le tri sélectif en fonction de la performance.

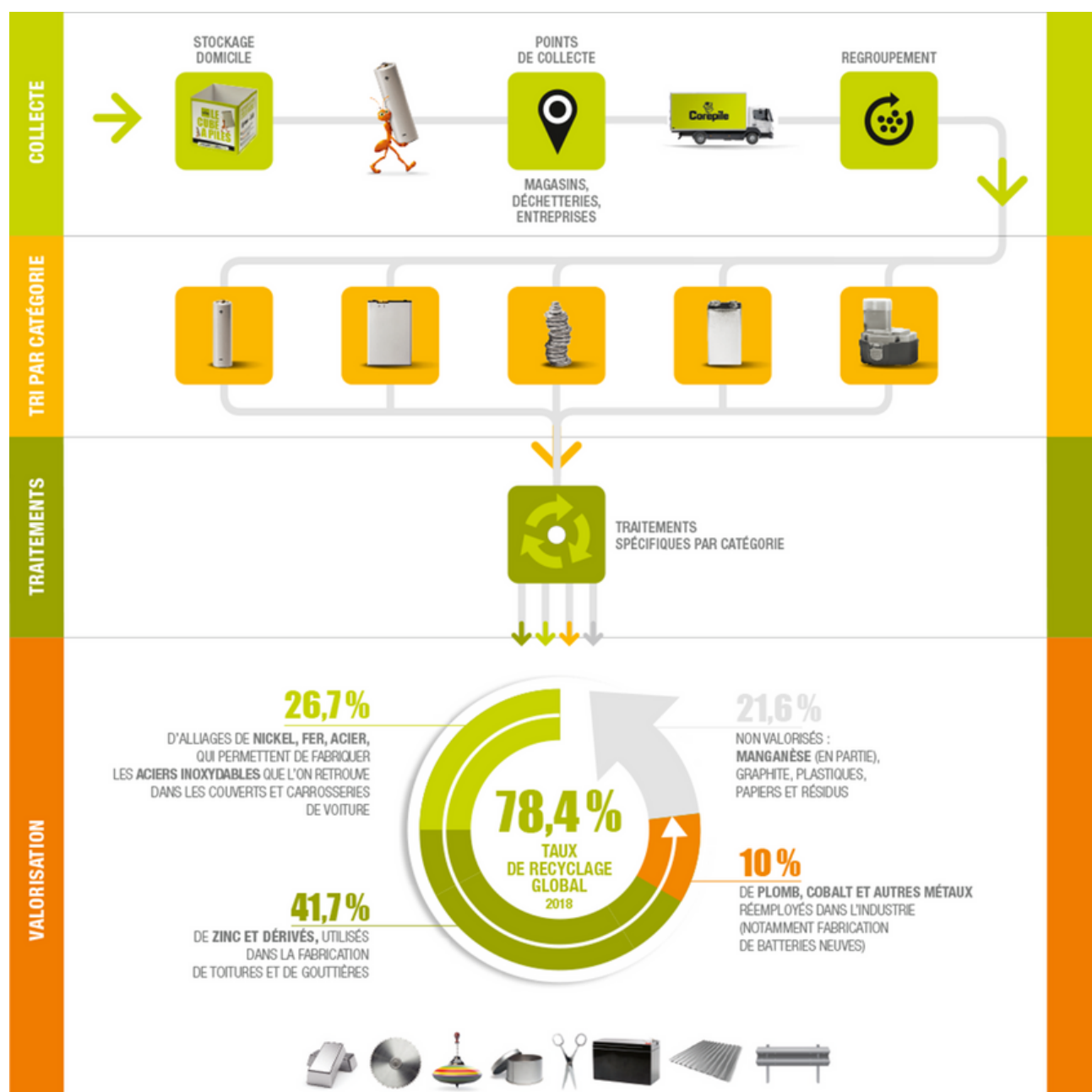
Filière soutenue	Eco-organisme	Soutiens 2024
Citeo	Emballages	637 000 € (hors solde, estimé à 258 658 €)
	Papiers graphiques	43 198 €
Refashion	Le textile, linge de maison, chaussures	4 000 €
Ecosystem	Equipement électrique et électronique (déchetterie)	38 148 €
Eco-maison	Article de Bricolage et jardinage + jouets (déchetterie)	1 500 € (estimation)
Valdelia	Mobilier (déchetterie)	19 549 € (en attente du S2)
Ecominero	Produits et matériaux de construction du bâtiment	3 229 € (en attente du S2)
Eco-DDS	Déchets dangereux des ménages (déchetterie)	4 892 €
Ecologic	Articles de sports et de loisirs (ASL) et articles de bricolage et de jardinage (ABJ)	1 371 €



La collecte s'effectue essentiellement en déchetteries, mais également dans certaines écoles, mairies ou encore des commerces.

Les coûts de collecte et de traitement sont financés par l'éco-participation, payée au moment de l'achat du produit. L'éco-participation ou « éco-contribution » est affichée, séparément du prix du produit, dans un objectif de transparence. Cette somme est d'abord versée par le producteur à un éco-organisme pour financer la collecte, la réutilisation et le recyclage d'un équipement usagé équivalent, et varie donc selon le produit et le type de traitement qu'il exige.

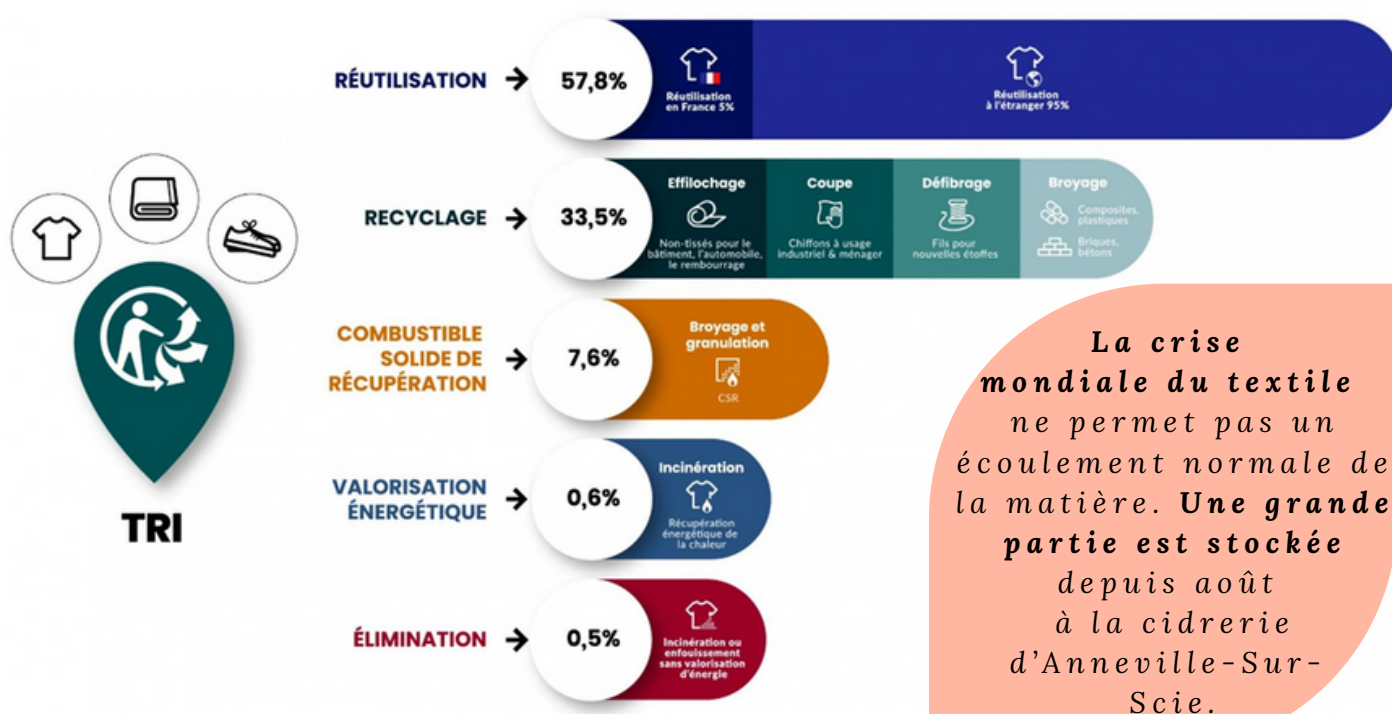
Corepile et Printerre sont les éco-organismes qui prennent en charge **le traitement** : les composants sont séparés puis valorisés pour les piles, quant aux cartouches elles sont remanufacturées ou réemployées.



VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES QUEL QUE SOIT L'ETAT

La collecte s'effectue à partir des différentes colonnes réparties sur l'ensemble des communes, grâce au réseau d'entreprises de la Masc de Tôtes et Le Relais. Le textile est regroupé puis envoyé vers deux centres de tri : Gebetex à Vernon et Le Relais à L'Etoile.

La 2^{ème} vie des textiles & chaussures après le tri



Les quantités collectées (tonnes)

2022	2023	2024
241	245	248



La mise en place de bornes pour le textile et la collecte sont gratuites pour les collectivités. Gebetex et Le Relais sont agréés par Re_fashion, un éco-organisme qui apporte, via l'écocontribution textile, un soutien financier pour assurer la pérennité de leur activité.

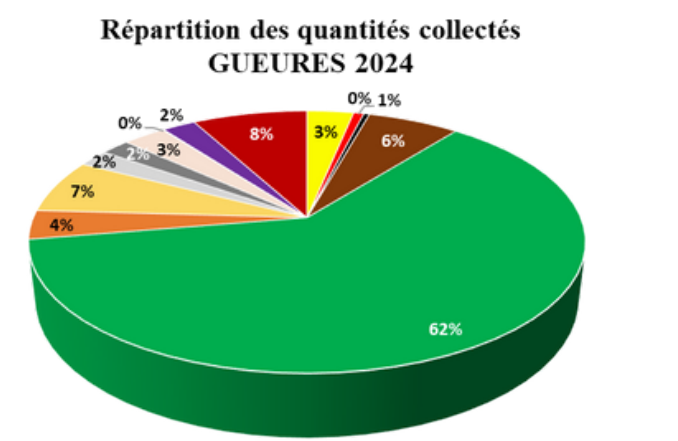


TOUS LES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR TAILLE OU DE LEUR TOXICITÉ, NE PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE.

La collecte s'effectue pendant les horaires d'ouverture sur 4 sites. L'accès est réglementé par la présentation d'un badge nominatif muni d'une puce RFID.

GUEURES et VASSONVILLE	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Eté (du 1er Nov. au 31 Mars)		 GUEURES
	LUNDI	8h45-11h45 13h30-16h45	8h45-11h45 13h30-18h00	13h30-18h00	
	MARDI		8h45-11h45 13h30-18h00	13h30-18h00	
	MERCREDI	13h30-16h45	8h45-11h45 13h30-18h00	13h30-18h00	
	JEUDI				
	VENDREDI	8h45-11h45 13h30-16h45	8h45-11h45 13h30-18h00	13h30-18h00	
	SAMEDI	8h45-11h45 13h30-16h45	8h45-11h45 13h30-18h00	13h30-18h00	
					 VASSONVILLE

La déchetterie est située sur la commune de **Gueures**. Elle est en gestion directe depuis sa création, en 2014. La collectivité a établi une convention pour accepter une commune extérieure : Colmesnil-Manneville (107 hab.). Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.



Tonnage GUEURES	2022	2023	2024	
Ferraille	199	207	220	6%
DMS	40	49	48	-2%
Pneumatiques	26	23	27	15%
Bois	366	374	432	13%
Végétaux	3 370	4 316	4 189	-3%
Encombrant	842	348	243	-43%
Incinérable	-	358	452	21%
Plâtre	-	166	145	-14%
Gravat	536	676	135	-401%
Carton	161	171	202	15%
Polystyrène	4,6	4,6	5,5	16%
DEEE	139	157	157	0%
Mobilier	450	448	541	17%
TOTAL	6 133,6	7 297,6	6 796,5	-7%

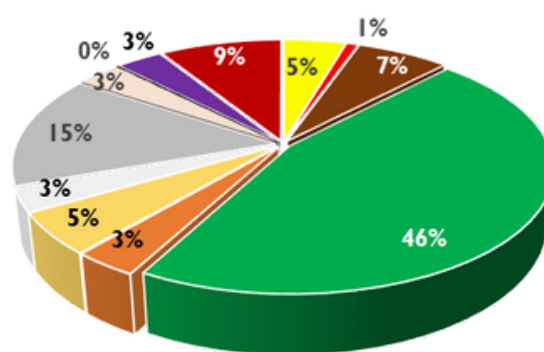
Tonnage VASSONVILLE	2022	2023	2024	
Ferraille	260	261	244	-6%
DMS	39	44	46	4%
Bois	333	318	363	14%
Végétaux	2 016	2 436	2461	1%
Encombrant	690	186	181	-2%
Incinérable	-	270	287	7%
Plâtre	-	177	163	-8%
Gravat	899	888	790	-11%
Carton	184	187	175	-6%
Polystyrène	4,3	4,4	6,7	54%
DEEE	154	158	181	15%
Mobilier	456	427	481	13%
TOTAL	5035,3	5 356,4	5 378,7	0,4%

La déchetterie est située sur la commune de **Vassonville, hameau du Bois du Fil.**

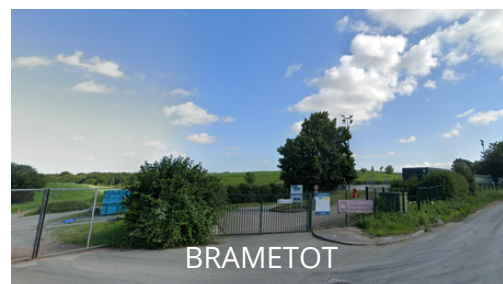
Elle est en gestion directe depuis sa création, en 1994, puis agrandie en 2014.

Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.

Répartition des quantités collectées
VASSONVILLE 2024



Brametot	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Eté (du 1er Nov. au 31 Mars)	
LUNDI		14h-16h45		14h-18h45
MARDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
MERCREDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
JEUDI				
VENDREDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45
SAMEDI	9h-11h45	14h-16h45	9h-11h45	14h-18h45



La déchetterie est située sur la commune de **Brametot.**

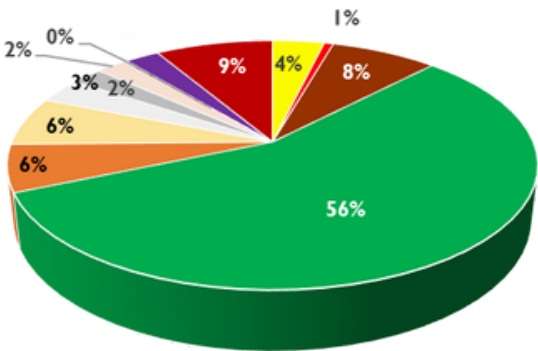
Elle est gérée par la CC Côte d'Albâtre.

Les communes de Gonnetot, Sassetot le Malgardé, Tocqueville en Caux et Vénestanville (632hab.) y accèdent grâce à une convention de participation.

En 2024, la participation s'élève à **26 826 €** (42,5€/hab.).



Répartition des quantités collectées
LA CHAPELLE DU BOURGAY 2024



Tonnage La Chapelle du B.	2022	2023	2024	
Ferraille	148	157	175	11%
DMS	30	30	31	3%
Bois	287	302	360	19%
Végétaux	1 775	2 785	2 616	-6%
Encombrant	735	377	284	-25%
Incinérable	-	257	295	15%
Plâtre	-	145	152	5%
Gravat	1 163	494	104	-79%
Carton	106	109	108	-1%
Polystyrène	4	4,6	3,7	-26%
DEEE	103	114	115	1%
Mobilier	331	348	397	14%
TOTAL	4 682	5 122,4	4 640,7	-9%

LA CHAPELLE DU BOURGAY	En hiver (du 1er Nov. au 31 Mars)		Été (du 1er Nov. au 31 Mars)	
LUNDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
MARDI			8h45-11h45	13h30-18h00
MERCREDI				
JEUDI		13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
VENDREDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00
SAMEDI	8h45-11h45	13h30-16h45	8h45-11h45	13h30-18h00

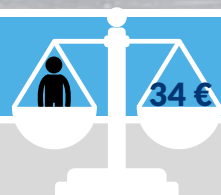
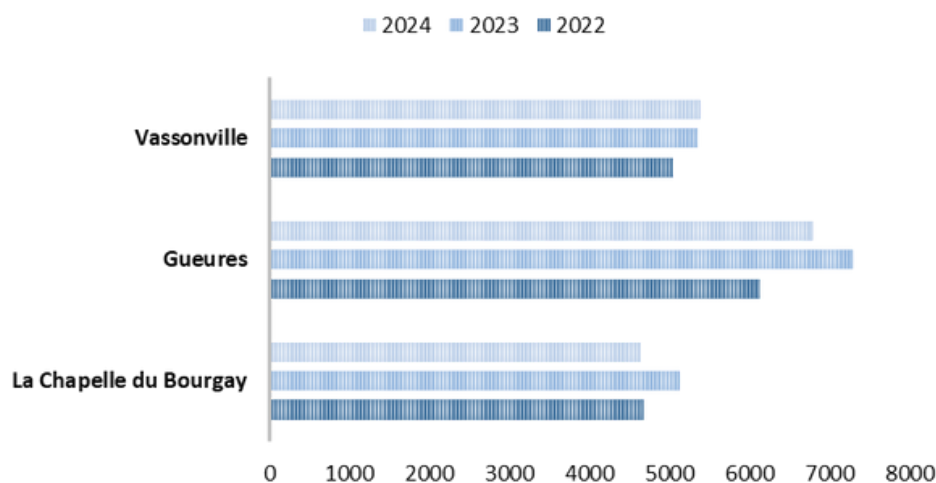
La déchetterie est située sur la commune de **La Chapelle du Bourgay**.

Elle est en gestion directe depuis sa création, en 2003. La collectivité a établi une convention pour accepter 2 communes extérieures : Aubermesnil-Beaumais et Tourville sur Arques (1702hab.).

Le gardiennage est assuré en régie par 2 ETP.



EVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES



Les coûts des déchetteries de Terroir de Caux

Dépenses	Frais de transport et de traitement	1 044 363 €	
	Frais de personnel	304 825 €	
	Frais divers (Electricité, télécom, équipement, remboursement du prêt...).	194 693 €	
	Frais de gestion administrative	45 777 €	
	Investissement	29 460 €	
	Sous-total	1 619 118 €	
Recettes	Valorisation - Eco-organismes (carton, ferraille, D3E, mobilier)	208 440 €	
	Participation CARD	89 830 €	
	Sous-total	298 270 €	
 + 3 %		Résultat 2024	1 320 848 €

Plusieurs solutions sont offertes aux Communautés de Communes pour financer ce service : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) calculée d'après les coûts réels du service après déduction des recettes diverses, ou la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) assise sur la base du foncier bâti.

La redevance comme la taxe peuvent également être incitatifs, c'est-à-dire que le montant est décomposé en une part fixe et une part variable (en fonction du nombre de levées ou au poids du bac).

La collectivité a retenu la première solution, la REOM.

La REOM finance les services suivants :

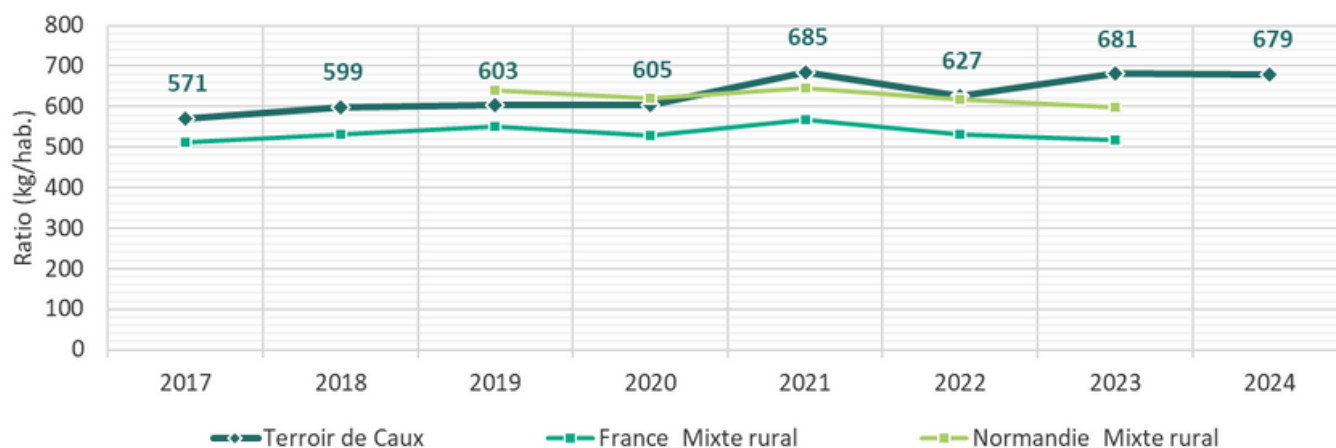
- **La collecte** en porte à porte **des ordures ménagères résiduelles**,
- **La collecte** en porte à porte **des recyclables** (emballages-papiers),
- **Le tri** au centre de tri des recyclables (emballages-papiers),
- **Le traitement des ordures ménagères résiduelles** au sein d'une usine de traitement mécano-biologique.
- La mise à disposition sur les communes et **la collecte** de points d'apport volontaire **pour le verre**,
- L'accès aux **trois déchetteries** (collecte + traitement),
- La présence d'**ambassadeurs du tri**.



Redevables	MONTANT 2024	
	Collecte OMR en CO,6	Collecte OMR en CI
Résidence principale – 1 personne	178 €	195 €
Résidence principale >1 personne	223 €	240 €
Résidence secondaire	223 €	240 €
Commerçant – artisan – service – garages – tous pas de porte	244 €	260 €
Entreprise	305 €	322 €
Gîtes 2/4 pers	160 €	178 €
Gîtes 5/8 pers	203 €	219 €
Gîtes >8 pers	244 €	260 €
Logement insolite (0,2 EF/Logement)	45 €	
Camping (emplacements)	67 €	
Restaurants	616 €	695 €
Métiers de bouche/commerces alimentaires (charcuterie, boulangerie, traiteur, plats à emporter, superette)	409 €	467 €
Supermarché	859 €	873 €
Hôtel-Restaurants	616 € + 45 €/ch.	695 € + 67 €/ch.
Salle des fêtes de 0 à 60 pers Com et Privée	435 €	
Salle des fêtes de 61 à 120 pers Com et Privée	652 €	
Salle des fêtes de 121 à 200 pers Com et Privée	866 €	
Salle des fêtes + de 200 pers Com et Privée	1 080 €	
Administrations-syndicats (hors mairie)	182 €	199 €
Mairies (/habitants - chiffres Insee)	0,19 €/hab.	0,34 €/hab.
Etablissement de santé (/lit)	112 €/lit	
Chambres d'hôtes/d'hôtels /chambre en	45 €	67 €
Gros producteur (sup à 770 l pour une collecte en CI)	181€/bac <u>supp.</u>	219€/bac <u>supp.</u>
Terrains de loisirs (ex : étangs)	173 €	

Les principaux chiffres indiqués ci-dessous sont issus de la matrice des coûts dans le cadre du programme mis en place par l'ADEME.

Évolution du ratio de collecte (hors gravats) - Tous flux (en kg/hab.)



Évolution comparée du ratio de collecte hors gravats (en kg/hab. de la collectivité)

	Terroir de Caux			France_Mixte rural			Normandie_Mixte rural		
	Ratio kg/hab.	Évolution N/N-1		Référence kg/hab.	Écart		Référence kg/hab.	Écart	
		kg/hab.	%		kg/hab.	%		kg/hab.	%
2017	571	/	/	512	+59	+12%	-	/	/
2018	599	+28	+5%	530	+69	+13%	-	/	/
2019	603	+4	+1%	550	+53	+10%	639	-36	-6%
2020	605	+2	+0%	528	+77	+15%	621	-16	-3%
2021	685	+80	+13%	568	+117	+21%	645	+40	+6%
2022	627	-58	-8%	532	+95	+18%	617	+10	+2%
2023	681	+54	+9%	516	+165	+32%	599	+82	+14%
2024	679	-2	-0%	-	-	-	-	-	-

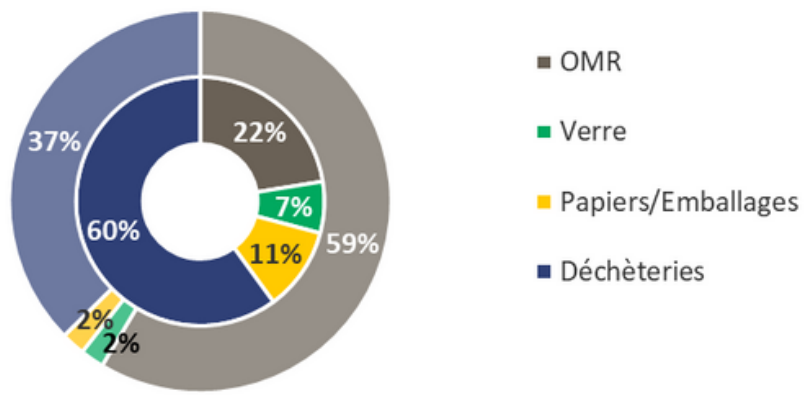
Évolution comparée du coût aidé (en €HT/hab. de la collectivité)

	Terroir de Caux			France_Mixte rural			Normandie_Mixte rural		
	Coût aidé €HT/hab.	Évolution N/N-1		Référence €HT/hab.	Écart		Référence €HT/hab.	Écart	
		€HT/hab.	%		€HT/hab.	%		€HT/hab.	%
2017	76,6 €	/	/	84,8 €	-8,1 €	-10%	-	/	/
2018	86,0 €	+9,4 €	+12%	87,8 €	-1,8 €	-2%	-	/	/
2019	96,0 €	+10,0 €	+12%	94,6 €	+1,4 €	+1%	93,7 €	+2,3 €	+2%
2020	102,6 €	+6,6 €	+7%	95,0 €	+7,7 €	+8%	93,6 €	+9,0 €	+10%
2021	98,8 €	-3,9 €	-4%	100,2 €	-1,4 €	-1%	101,6 €	-2,9 €	-3%
2022	93,9 €	-4,8 €	-5%	103,8 €	-9,9 €	-10%	107,1 €	-13,1 €	-12%
2023	103,4 €	+9,5 €	+10%	114,1 €	-10,7 €	-9%	112,9 €	-9,5 €	-8%
2024	99,6 €	-3,8 €	-4%	-	-	-	-	-	-

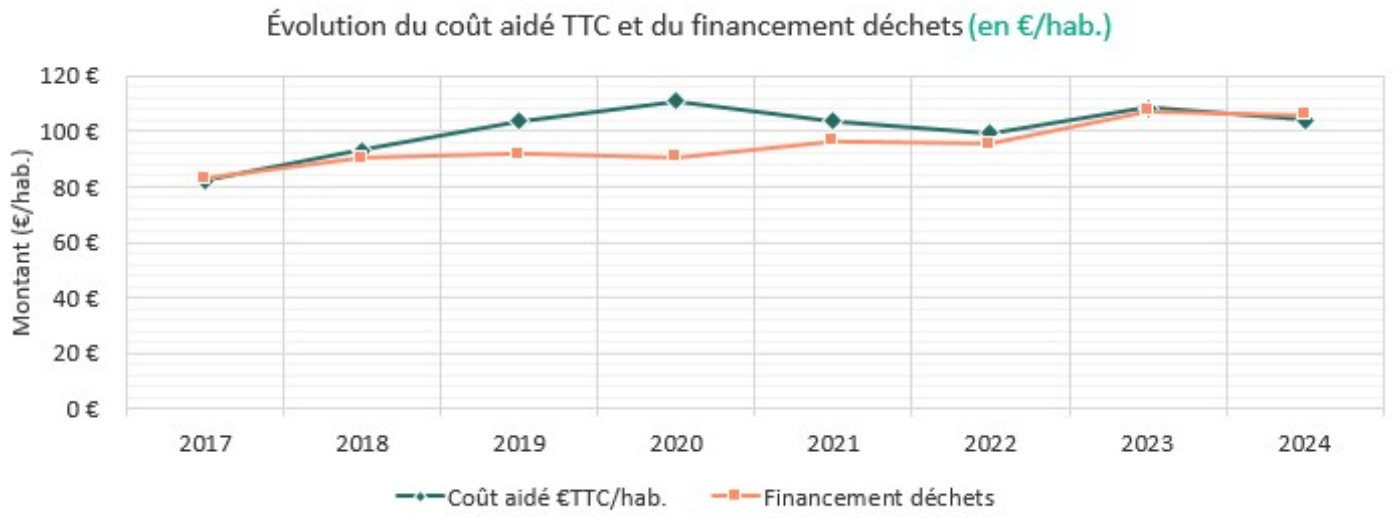
Évolution du coût aidé par flux (en €HT/hab.)				
	Coût aidé par flux (€HT/hab.)			
	OMR	Verre	Papiers/Emb allages	Déchèteries
2017	59,0 €	1,0 €	-1,7 €	18,4 €
2018	52,1 €	0,9 €	9,1 €	24,0 €
2019	54,1 €	0,8 €	13,8 €	27,5 €
2020	52,0 €	1,7 €	19,3 €	29,7 €
2021	53,9 €	1,8 €	16,9 €	26,2 €
2022	55,4 €	2,8 €	11,7 €	24,7 €
2023	58,0 €	1,9 €	8,5 €	35,5 €
2024	58,0 €	2,0 €	2,0 €	37,0 €



Comparaison de la répartition du ratio et du coût aidé - Année 2024



Cercle intérieur = ratio de collecte ; Cercle extérieur = coût aidé



- Un coût aidé de 3 960,5 k€ ou 104€TTC/Hab.
- Un financement de 106 €TTC/Hab., qui permet de couvrir la totalité des coûts et plus.

La sensibilisation à la gestion des déchets joue un rôle clé pour encourager des comportements écoresponsables. En 2024/2025, de nombreuses actions ont été menées sur le territoire pour informer et mobiliser les habitants.

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

32 écoles, soit 64 classes ont participé à des actions autour du tri des déchets, du compostage et de la réduction des déchets.

Un collège a mis en place un projet conduit par les éco-délégués, axé sur le tri et la réduction des déchets.

7 groupes de 12 jeunes de l'IMPro ont été accompagnés dans des ateliers de tri et de réduction des déchets.

Une intervention a été réalisée auprès des jeunes de l'EPIFAJ.

Présence et animations lors du **Forum des enfants de Luneray.**

Organisation d'un **Escape Game** pédagogique sur la thématique des déchets.



ACTIONS GRAND PUBLIC ET ÉVÉNEMENTS

Présence à 3 reprises sur les marchés du territoire, avec des stands d'information et 2 animations ludiques "DéliSmoothies".

5 stands d'information et d'échange installés en déchetteries.

Participation active à la **Journée de la nature,** moment phare de sensibilisation environnementale.



SENSIBILISATION DANS LES HABITATS COLLECTIFS

Des **actions ciblées ont été menées dans plusieurs ensembles d'habitat vertical** pour informer et impliquer les résidents dans la gestion de leurs déchets :

Auffay : 100 logements / Val-de-Saône : 100 logements / Bacqueville-en-Caux (HLM) : 60 logements

Résidences pour personnes âgées : sensibilisation adaptée au public senior.

FAMILLES ENGAGÉES

Lancement d'une opération "**Familles témoins compostage**" ayant réuni 9 foyers volontaires, accompagnés dans la mise en place et le suivi de leurs pratiques de compostage.

Ces actions, témoignent d'un engagement fort en faveur de la transition écologique. Elles montrent qu'en multipliant les occasions de sensibilisation et en adaptant les messages aux publics ciblés, il est possible de faire évoluer les comportements de manière concrète et durable. Ce bilan encourage la poursuite et l'amplification de ces initiatives sur les années à venir.

Article L2224-17-1 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Le rapport précise, le cas échéant, la performance énergétique des installations au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Un décret précise les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets, devant figurer dans le rapport.

Ce rapport est rédigé chaque année. Il a pour objectif de faciliter le débat au sein de l'assemblée délibérante et d'informer les usagers du service d'élimination des déchets. Pour cela il fait figurer l'ensemble des indicateurs, techniques et financiers, liés à ce service.

